

Le 29 août 2022,

**La Région poursuit son engagement en faveur de la préservation du patrimoine agricole normand animal et végétal**

**A l’issue d’une visite de l’exploitation de volailles bio « Les couvées de Brullemail », dans l’Orne, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Clotilde Eudier, Vice-présidente en charge de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, et Stéphanie Maubé, Conseillère régionale déléguée aux races animales patrimoniales, ont dressé, ce matin, le bilan du plan régional de préservation des races normandes menacées lancé en 2018 et présenté les nouveaux axes de travail pour la période 2023-2027.**

**Le nouveau volet du plan de préservation du patrimoine agricole normand doit permettre de poursuivre et de renforcer le travail engagé ces dernières années avec notamment la création d’une Fédération des Races de Normandie, l’intégration de nouvelles races normandes et une ouverture sur le végétal. 500 000 euros seront mobilisés chaque année par la Région à cet effet.**

*« La Normandie possède un très riche héritage de races patrimoniales, fruit d’un travail de sélection porté par des éleveurs passionnés. Cette richesse vivante fait de notre Région la 1ère de France en termes de diversité de races locales. Certaines d’entre elles étant grandement menacées de disparition, nous nous sommes dit que le rôle de la Région était de sauver ce patrimoine et de recréer des filières qui vont dans le sens de la consommation actuelle. Nous avons aujourd’hui de belles progressions sur certaines races. Il nous faut désormais poursuivre et renforcer le travail initié depuis 2018 et fédérer davantage l’ensemble des acteurs pour valoriser et préserver ce patrimoine facteur de différenciation et créateur de valeur ajouté pour l’attractivité de la Normandie*» a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

**Objectifs atteints pour le premier volet du plan de préservation des races patrimoniales normandes**

Pour mémoire, à l’issue d’une large concertation avec les acteurs du monde agricole et les éleveurs de ces races, la Région a lancé, en avril 2018, un plan en faveur de 22 races patrimoniales normandes menacées (\*), avec pour quadruple ambition de les sauvegarder, d’accompagner les éleveurs au niveau technique et économique, de dynamiser les micro-filières de valorisation, tout en sensibilisant le grand public à cet héritage hors du commun.

Ce plan a permis la mise en œuvre de nombreuses actions, parmi lesquelles :

* **Le lancement de 3 Appels à Manifestation d’Intérêt (AMI)** afin d’identifier des sites vitrines, de mobiliser les lycées agricoles mais aussi de réancrer les races dans leur berceau. Les parcs zoologiques ont été sollicités pour la plupart et présentent désormais des fermes pédagogiques avec des races normandes.
* L’objectif d’accompagner 100 éleveurs via les différents dispositifs régionaux a été largement dépassé avec **200 éleveurs accompagnés par la Région sur la période 2018-2021 pour un montant total de 1,8 million d’euros** ;
* **455 000 euros de subventions régionales ont été attribuées afin de permettre la structuration de ces micro-filières** ;
* **Des outils de communication dédiés ont été créés** par la Région afin de promouvoir les races normandes menacées.

Les actions engagées dans le cadre du premier volet du plan ont permis une belle progression de certaines races et l’émergence de filières de niches :

* **La Normandie est aujourd’hui la 1ère région en termes de conservation de l’abeille noire.** Financé à hauteur 140 000 euros par la Région, le projet APINOIRE NORMANDIE mené en collaboration avec le CNRS a permis de créer **5 conservatoires et une dizaine de ruchers de fécondation ;**
* Financé à hauteur de 92 700 euros par la Région, **le projet Gournexcel a permis de créer un référentiel technique, d’élaborer un cahier des charges sur la volaille de Gournay.** Aujourd’hui, une dizaine d’éleveurs sont engagés dans la volaille de Gournay contre 3 éleveurs professionnels en 2017.
* **L’installation de stations de reproduction chez des professionnels et l’acquisition de références techniques devraient permettre de faire émerger une filière du Canard de Duclair à l’horizon 2025.**
* **Le mouton Roussin est en forte progression et pourrait sortir des races menacées. Une belle dynamique est observée sur l’Avranchin** avec l’implantation de la race dans son berceau et la création d’une route de l’Avranchin par la Communauté d’Agglomération du Mont Saint Michel. Des moutons Roussins de la Hague, Avranchins et Cotentins sont implantées ou en cours d’implantation dans les lycées agricoles normands. Un projet de référentiel technique vient de démarrer, financé par la Région à hauteur de 66 000 euros.

**Un nouveau plan ambitieux et fédérateur pour la période 2023-2027**

Le nouveau plan régional en faveur de la préservation du patrimoine agricole normand animal et végétal s’articulera autour de 5 priorités :

* **Priorité 1 :  Fédérer l’ensemble des races locales**
* **3 nouvelles races rejoignent le plan du patrimoine agricole normand : le porc blanc de l’ouest, la poule Coucou de France et la vache normande emblème régional et symbole de ce patrimoine.**
* **Une Fédération des Races de Normandie sera constituée début 2023** afin d’assurer une visibilité et une représentation unique de toutes les races.Elle aura pour missions de structurer les filières de races locales, d’en assurer la promotion, d’accompagner les éleveurs actuels et futurs et de les informer sur les aides régionales et formations existantes.
* **Des outils communs de valorisation des éleveurs et des produits seront mis en place.**

* **Priorité 2 : Professionnaliser vers des filières économiques de niche et constituer de nouveaux cheptels professionnels**

A travers ses différents dispositifs, la Région poursuivra son travail afin :

* **d’encourager la diversification en races normandes**avec pour objectif minimum la multiplication de 4 races en pépinières et chez les éleveurs professionnels ;
* **d’accompagner les itinéraires techniques et les projets de filière** : au minimum 1 par an.
* **Priorité 3 : Multiplier le nombre d’éleveurs professionnels sur le territoire**

La Région renouvelle son objectif d’**accompagner au minimum 100 éleveurs professionnels/an** par le biais de ses différents dispositifs d’aides.

Elle se fixe, par ailleurs, pour objectifs de :

* **sortir trois races des races menacées à l’horizon 2027 ;**
* **accompagner au minimum 10 porteurs de projet par an dans la constitution de cheptel.**

**Un nouveau dispositif d’accompagnement des filières émergentes en 3 volets (structuration, promotion et acquisition de références techniques) sera mis en place.** Il permettra d’activer les leviers nécessaires au développement et à l’implantation des filières de demain dont les filières économiques de niche développées dans le plan patrimoine vivant.

* **Priorité 4 :  Communiquer et œuvrer sur la sauvegarde des races les plus menacées**

La Région poursuivra ses actions afin d’accompagner la communication sur les projets de sauvegardes, d’identifier des usages, de se rallier à d’autres projets nationaux pour avoir plus de visibilité à travers notamment :

* **le développement d’un projet interrégional sur les races les plus menacées ;**
* **la création d’une charte d’utilisation des races locales en éco-pâturage ;**
* **le développement de partenariats avec des conservatoires d’envergure nationale.**
* **Priorité 5 : Préserver et valoriser le végétal normand**
* **Le nouveau plan régional pour la période 2023-2027 s’ouvre au végétal normand.** Un inventaire des végétaux du patrimoine agricole normand (vergers, horticulture, potager, céréales…) sera réalisé et une réflexion sera engagée afin de faire émerger un projet fédérateur et des actions de valorisation et de préservation.

*(\*) Poule de Caumont, Cotentine, Crêvecoeur, Gournay, Le Merlerault, Pavilly ; Oie normande ou de Bavent, canard de Duclair ou de Rouen ; lapin normand ou blanc de Hotot, mouton de l’Avranchin, Cotentin, Roussin ; chèvre des fossés ; porc de Bayeux ; Percheron, Cob normand, Ane du Cotentin, Ane normand et Abeille noire.*

Contact presse :

Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 – charlotte.chanteloup@normandie.fr